

# FORMULAIRE MANIFESTATION

## Réservé aux associations

**Période Covid-19**

Délai de retour : 1 mois avant l'évènement

[accueil@mairie-charly.fr](mailto:accueil@mairie-charly.fr)

DEMANDEUR	
Association	
<i>Représentée par</i>	
Nom – Prénom	
Qualité	
Téléphone	

MANIFESTATION	Date (xx/xx/xx)	
Nom de la manifestation		
Objet		
Nbre de personnes attendues		
Horaires	Début (xx:xx)	
	Fin (xx:xx)	
Repas	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si oui : type de repas	<input type="checkbox"/> Buffet	<input type="checkbox"/> Service à l'assiette
Autres infos		

Etat réservation	<input type="checkbox"/> Réservation déjà effectuée	<input type="checkbox"/> Demande de Réservation
Installation	<input type="checkbox"/> Le jour même	<input type="checkbox"/> La veille
	Horaire (de...à)	
Rangement	<input type="checkbox"/> Le jour même	<input type="checkbox"/> Le lendemain
	Horaire (de...à)	

Autorisation de buvette			
Mise en place d'une buvette	<input type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non
Groupe 1	Boissons sans alcool	Vente libre	<input type="checkbox"/>
Groupe 3	Boissons fermentées non distillés et vin doux naturels	Demande d'autorisation d'ouverture de buvette temporaire	<input type="checkbox"/>
Horaire début		Horaire de fin	

Publicité	
<b>Publication information dans « Charly'Com »</b>	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<b>Demander l'affichage sur le panneau lumineux</b>	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si oui, merci d'écrire en majuscule votre texte ci-dessous. 7 lignes – 1 caractère par cellule – 1 cellule blanche pour séparer les mots.	

VILLE de CHARLY														Nombre de caractère		
L1																15
L2																19
L3																19
L4																19
L5																19
L6																19
L7																19

Veuillez préciser SVP sur les lignes :

L1 : nom de l'association organisatrice

L2 et L3 : intitulé de la manifestation (ou événement)

L4 : date (s) de l'événement

L6 : lieu de l'événement

L7 : Modalités d'inscription comme le tarif / entrée libre / contact (n° de téléphone, email ...)

BESOIN LOGISTIQUE			
<b>Fluides</b>			
Eau	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Détail si besoin particulier			
Electricité	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Détail si besoin particulier			
<b>Matériel</b>			
<i>Sous réserve de disponibilité du matériel</i>			
Nature	Matériel disponible	Caution	Matériels souhaités
Bancs (pieds pliables) L2m	14	0 €	
Bancs (pieds non pliables) L 2m	10	0 €	
Tables bois 2m x0,80m	8	0 €	
Tables grises 1.80m x 0,80m	8	0 €	
Tables rondes diam. 1,50m	20	0 €	
Tables rondes diam. 1,70m	6	0€	
Réfrigérateurs	3	350€	
Gaufriers	5	350€	
Machine à Hot-dog	1	350€	
Brûleur Butagaz (sans bouteille)	1	200€	
Bain marie pro 21l	1	350€	
Sono portable + micro	1	300 €	
Sono enceinte micro	Nous contacter	400€	
Projecteur sur pied (rampe de 4)	2	400 €	
Grille d'exposition	40	néant	
Coffret électrique mobile avec fil de 7m, 4 prises de 16A + 1 prise 380 tri	1	500€	
Coffret électrique mobile avec fil de 4m, 5 prises de 16A	2	500€	
Rallonge 25m	2	150€	

<b>STRUCTURES DEMONTABLES</b>			
<input type="checkbox"/> Barnum 3 x 3m	6	500 €	
<input type="checkbox"/> Barnum 3 x 4m	2	500 €	
<input type="checkbox"/> Parasol (type forain) 3 x 3m	1	500 €	

Personne référente de l'évènement		
Nom – Prénom		
Mobile ou autres		
Email		

Durant toute la durée de la location, le locataire s'engage à respecter et faire respecter, en intérieur comme en extérieur :

- les gestes barrières recommandés tels que décrits dans le Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire (\*).

- l'obligation du port du masque de protection telle que décrite dans l'arrêté préfectoral N° 69-2020-08-21-006 du 21 août 2020 (\*)

- la mise à disposition de gel hydroalcoolique

- le nettoyage de la salle, des surfaces et poignées de porte

La mise en place de ces mesures de sécurité est du ressort du locataire. La responsabilité de la Mairie ne pourra pas être engagée dans le cas d'une contamination des personnes présentes lors de cet évènement.

(\*) Extraits du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020

- distanciation sociale d'un mètre entre deux personnes et entre les tables.

- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydro-alcoolique

- se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle

- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux

(\*) Extraits de l'arrêté préfectoral n° 69-2020-08-21-006 du 21 août 2020

- A compter du samedi 22 août 2020, en complément des gestes barrières, le port du masque est obligatoire dans tout rassemblement, réunion ou activité organisés sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public mettant en présence de manière simultanée plus de 10 personnes.

Fait à Charly, le \_\_\_\_\_

(lu et approuvé)

Signature :